

Le nomme Poechini, si at present' ejaus vingt huit man mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre " GUOCU", sis à Panavare d'une contenance d'un Hectare, soit cent dix ares, cinquante dix centiares, plantés de Cocotiers et mangi ares. Bornes au Nord par ses voisins de la vallée, au Sud par la rivière Utha, à l'Est par la rivière Utha, à l'Ouest par Patira.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé d'instinct à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

f 39

Arrestons La terre " GUOCU", sis à Panavare, ci dessus désignée, appartient au nomme Poechini

Fait et arrêté à Omsa le huit apil mil neuf cent cinq
Le membre de la Commission

[Signature]

[Signature]

n° 1348

n° 1413 de Enquetes

Declaration Revendication du nomme Poechini, cultivateur, domicilié à Panavare.

Le nomme Poechini, si at present' ejaus vingt huit man mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre " Cepati", sis à Panavare d'une contenance de huit ares, plantés de Cocotiers. Bornes au Nord par l'océan, au Sud par un ruisseau, à l'Est par la rivière Utha, à l'Ouest par l'océan.

Le réclamant ne possédant aucun titre, nous avons procédé d'instinct à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Arrestons

La terre " Cepati", sis à Panavare, ci dessus désignée, appartient au nomme Poechini.

Fait et arrêté à Omsa le huit apil mil neuf cent cinq
Le membre de la Commission

[Signature]

[Signature]

n° 1349

n° 1404 de Enquetes

Declaration Revendication de la nomme Quakeana, Mataires, domicilié à Panavare.

Le nomme Quakeana, Mataires, si at present' ejaus vingt huit man mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre